

AMÉLIORER LA JUSTIFICATION CLIMATIQUE DES PROPOSITIONS DE PROJET A SOUMETTRE AU FVC

Mars 2020



Résumé Exécutif

Ce rapport de synthèse décrit la logique ou la justification climatique d'une proposition de projet à soumettre au FVC et identifie certains éléments clés qui permettent de la renforcer. Ces éléments comprennent, sans s'y limiter :

- Les impacts climatiques à prendre en compte
- Les vulnérabilités et risques des impacts climatiques pour le bien-être de l'Homme
- Les trajectoires d'émissions pour les projets d'atténuation
- Les pistes pour dévier les trajectoires d'émission pour les projets d'atténuation
- L'évaluation des options d'adaptation en fonction des priorités
- Comment l'intervention proposée s'inscrit dans le sens plus large des politiques nationales et internationales et des processus décisionnels.

Le Fonds Vert pour le Climat (FVC) cherche à financer des projets et des programmes qui soutiennent les pays en développement à faire face au changement climatique et à parvenir à un changement de paradigme en faveur d'un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques, en tenant compte des besoins et des priorités de ces pays qui sont les plus vulnérables aux impacts du changement climatique.

L'accès au fonds requiert des promoteurs ou porteurs de projets de soumettre des propositions de projet conformes aux exigences du FVC. Parmi ces exigences, figurent ⁱ :

- L'exigence que le projet réponde aux six critères d'investissement du FVC qui constituent le fondement du processus d'approbation permettant au Conseil d'Administration dudit Fonds de prendre des décisions d'octroi de financement aux propositions de projets et programmes.ⁱⁱ Les critères d'investissement sont énumérés ci-dessous avec une brève explication de chaque critère. Un rapport de synthèse séparé par [Climate Analytics](#) comprend une discussion plus détaillée des critères d'investissement.
- Une explication sur la manière dont les activités proposées permettront d'atteindre les objectifs du projet et de contribuer à l'objectif général de création d'un changement de paradigme en faveur d'un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques. Cela peut se faire par le biais d'un cadre de gestion des résultats, qui est également utile pour répondre au critère d'investissement relatif au potentiel de changement de paradigme de la proposition du projet/programme.
- La promotion et l'intégration du genre dans les activités du projet, démontrées soit par le cadre de gestion des résultats utilisant des indicateurs pour montrer comment le projet promeut ou traite de l'inclusion de la dimension genre, ou par le biais d'un plan d'action en faveur de l'égalité des sexes qui n'est pas obligatoire mais qui est fortement recommandé.
- Veiller à ce que le projet respecte les normes de sauvegardes environnementale et sociale grâce à l'évaluation des risques environnementaux et sociaux liés aux activités du projet. Le FVC a adopté des Normes de Performance des Sociétés Financières Internationales dans le cadre de cet effort.

Comment ce rapport de synthèse peut-il vous être utile ?

En plus d'inclure certains éléments clés qui sont partagés dans un rapport de synthèse séparé de Climate Analytics, les propositions de projets du FVC doivent également inclure une justification climatique afin d'avoir plus de chance d'être financées. Le retour d'information de certains PEID et PMA fait comprendre qu'il est difficile de développer une justification climatique pour les propositions de projet. Ce rapport de synthèse vise à démystifier le processus de justification climatique des projets et à fournir quelques orientations sur comment améliorer la justification climatique des propositions à soumettre au FVC.

Table des matières

Résumé Exécutif	2
Encadré 1. Critères d'investissement du FVC	5
Importance de la justification climatique pour satisfaire les exigences de proposition de projet pour le FVC	6
Encadré 2. Orientations du FVC pour la justification climatique	6
La Justification Climatique	6
Défis communs de la justification climatique	7
Les défis dans le contexte des PEID et des PMA	7
Éléments clés de la Justification Climatique selon le FVC	8
Comment élaborer une justification climatique solide	9
Encadré 4. Questions directrices pour construire la Justification Climatique	9
Encadré 3. Éléments de la Justification Climatique	9
Première étape : effectuer des recherches documentaires/revue de littérature sur les impacts climatiques et les vulnérabilités pour les projets d'adaptation.....	9
Encadré 5. Outils de Climate Analytics	10
Deuxième étape : évaluer la vulnérabilité.....	11
Encadré 6. Projet PAS-PNA et les études de la vulnérabilité	12
Encadré 7. Les étapes de l'évaluation de la vulnérabilité	13
Troisième étape : Priorisation des actions d'adaptation	14
Encadré 8. Adaptation Map Tool.....	14
Études de cas démontrant la nécessité de justification climatique robuste	15
ÉTUDE DE CAS : Proposition de financement F058 : Répondre au risque croissant de sécheresse : Renforcer la résilience des communautés les plus vulnérables en tenant compte de la dimension de genre	15
ÉTUDE DE CAS : Proposition de financement F101 : La résilience des communautés rurales au Belize (Belize rural résilient - Be-Resilient)	17
ÉTUDE DE CAS : Proposition de financement F112 : Résoudre la vulnérabilité climatique dans le secteur de l'eau (ACWA)	18
Références Bibliographiques	20

Encadré 1. Critères d'investissement du FVCⁱ

- 1) **Potentiel d'impact** : Informations quantitatives et qualitatives sur l'impact potentiel du projet/programme, par exemple le volume en tonnes de CO₂e évitées ou réduites, le nombre de bénéficiaires, le nombre de personnes affectées par les impacts climatiques.
- 2) **Potentiel du changement de paradigme** : Potentiel du projet à poursuivre ou étendre ses actions au-delà du financement du FVC. Les promoteurs/porteurs du projet doivent préciser comment le projet ou ses activités peuvent être mises à l'échelle ou reproduites, ainsi que des plans de partage de connaissances et la manière dont le projet contribue aux politiques et stratégies nationales ou aux cadres réglementaires. Les aspects innovants du projet, comme par exemple la promotion de nouveaux modèles commerciaux, doivent également être mis en évidence, ainsi que la manière dont le projet crée un environnement favorable à la poursuite des activités liées au climat.
- 3) **Potentiel de développement durable** : Fournir des informations sur la façon dont le projet s'aligne sur les objectifs de développement durable (ODD), en particulier ceux qui sont prioritaires pour le pays en quête du financement. Inclure des informations quantitatives, soutenues par des preuves solides, des avantages sociaux, environnementaux et économiques du projet, incluant par exemple le nombre d'emplois créés, le nombre de femmes et de filles bénéficiaires.
- 4) **Besoins du bénéficiaire** : Identifier les vulnérabilités et l'exposition des zones ou populations cibles, mettre en évidence les obstacles au financement et le besoin de renforcement des capacités institutionnelles, et ces informations doivent être soutenues par des preuves tangibles.
- 5) **Appropriation nationale** : Démontrer comment la proposition de projet s'aligne avec les politiques, les stratégies et/ou les cadres nationaux, par exemple l'alignement des activités du projet avec l'atteinte des objectifs de la CDN. Mettre en évidence l'engagement des parties prenantes avec les acteurs nationaux et locaux, par exemple les ministères nationaux, l'entité accréditée, l'Autorité Nationale Désignée (AND), ainsi que la société civile, les universités et les autres parties prenantes pour le projet en particulier.
- 6) **Efficacité et effectivité**: Expliquer la viabilité économique et financière du projet/programme en incluant des analyses économiques et financières. La proposition de projet doit également préciser le cofinancement et/ou le retour sur investissement, le cas échéant.

Importance de la justification climatique pour satisfaire les exigences de proposition de projet pour le FVC

Pour augmenter les chances de succès, les propositions de projet soumises au FVC doivent mettre en évidence la nécessité d'un financement climatique et inclure des explications claires sur la manière dont les activités proposées sont liées au climat. Les promoteurs de projets doivent donc inclure une justification climatique dans la proposition de projet, qui vise à expliquer, aussi clairement que possible, les impacts ou les risques climatiques que les activités proposées abordent, ou comment le projet réduit les émissions et conduit à une trajectoire vers un processus de développement à faibles émissions.ⁱⁱ La justification climatique devrait également décrire ce qui se passerait en l'absence du projet et justifier pourquoi le promoteur du projet a décidé de poursuivre les activités spécifiques prévues dans la proposition.

La justification climatique, telle qu'elle est présentée dans ce briefing, peut renforcer les réponses aux exigences de certains des critères d'investissement, par exemple - une justification climatique solide renforcera la réponse au critère de la prise en compte des besoins du bénéficiaire du projet car elle identifie les vulnérabilités et autres obstacles à la mise en œuvre du projet proposé. Une justification climatique complète contribuera également à répondre aux exigences du critère sur le potentiel d'impact du projet car le processus de justification climatique identifie souvent des informations sur les personnes touchées par les impacts climatiques dans une perspective d'adaptation.

Ce rapport de synthèse s'adresse aux Petits États Insulaires en Développement (PEID) et aux Pays les Moins Avancés (PMA) et fournit des directives sur la manière de préparer et présenter une justification climatique améliorée dans les propositions de projet à soumettre au FVC. Il met en évidence certains outils accessibles aux PEID et aux PMA pour collecter des données climatiques et mettre en relief les évaluations de la vulnérabilité, qui sont tous deux des aspects essentiels de la justification climatique d'une proposition de projet au FVC axée sur l'adaptation ou comprenant des activités d'adaptation. Le rapport de synthèse porte davantage sur l'adaptation que sur l'atténuation, car il s'avère plus difficile d'élaborer une solide justification climatique pour les projets d'adaptation, en particulier dans les pays dont les capacités sont limitées. Enfin, le rapport de synthèse comprend quelques exemples de propositions de projet soumises au FVC dont les justifications climatiques ont obtenu une note très élevée, qui comprennent des éléments décrits dans ce rapport.

Encadré 2. Orientations du FVC pour la justification climatique

Décrivez le problème de changement climatique que la proposition de projet devra aborder.

Décrivez les besoins d'atténuation (profil des émissions de GES) et/ou d'adaptation (calamités climatiques et risques associés en fonction des impacts, de l'exposition et des vulnérabilités) que les interventions proposées sont censées aborder.

Décrivez également le scénario le plus probable (conditions dominantes ou autre alternative) qui subsisterait ou se poursuivrait en l'absence des interventions proposées.

Incluez des informations de référence. Les méthodologies utilisées pour déduire et décrire la justification climatique doivent être incluses dans l'étude de faisabilité.

*Source : Modèle de proposition du FVC
<https://www.greenclimate.fund/library/-/docs/list/574044>*

La Justification Climatique

La justification climatique d'une proposition de projet du FVC fournit le fondement permettant de s'assurer qu'un projet spécifique répond directement aux défis du changement climatique. Elle fournit

une base scientifique pour prendre des décisions climatiques fondées sur des preuves et s'appuie sur des données passées et actuelles du système climatique ainsi que sur des prévisions et des projections, en fondant les activités ou le projet sur les meilleures données et science climatiques disponibles.ⁱⁱⁱ Elle est destinée à aider ceux qui évaluent les propositions au FVC à comprendre comment les activités proposées s'alignent sur les objectifs du FVC. Pour être éligibles, les propositions du FVC doivent être accompagnées d'une explication solide et robuste des impacts et des risques climatiques à traiter, ou des trajectoires d'émissions à modifier.

La description de la justification climatique, telle que requise dans le [modèle de proposition du FVC](#), nécessite l'accès à des données climatiques et scientifiques solides. Plus précisément, pour les projets d'adaptation, la justification climatique d'une proposition du FVC repose sur des informations claires sur les risques, les vulnérabilités et les impacts climatiques, et la proposition doit expliquer comment les interventions proposées répondront à ces risques et vulnérabilités. Les données scientifiques utilisées pour élaborer la justification climatique seront également précieuses pour informer les futures politiques au-delà des interventions proposées, renforçant ainsi l'appropriation du projet par le pays - qui est la pierre angulaire de l'opération du FVC.

Défis communs de la justification climatique

Les difficultés à distinguer le développement de l'adaptation ont été discutées dans le cadre des dialogues structurés avec les Autorités Nationales Désignées (AND) et les Entités Accréditées en lien avec le développement des projets à soumettre au FVC et la formulation de la justification climatique. Par exemple, lors d'un atelier organisé par le FVC sur le renforcement de la justification de l'adaptation dans les propositions, une session spécifique a été consacrée à comment distinguer le développement à faible émission et résistant au climat du développement traditionnel.^{iv} L'adaptation et le développement peuvent être fortement imbriqués sur le terrain et la même intervention ou mesure peut contribuer à la fois à l'adaptation et au développement. Dans sa forme la plus simple, ce qui distingue l'adaptation du développement est qu'une réponse d'adaptation est clairement liée à un impact observé ou prévu du changement climatique.

Cependant, l'expérience des propositions de financement soumises ainsi que les discussions dans le domaine du financement climatique révèlent qu'il peut y avoir de fortes interrelations et des difficultés intrinsèques à faire la distinction entre l'adaptation et le développement. Ainsi, alors que les aspects liés au climat et au développement sont souvent fortement interconnectés, la mise en évidence des impacts climatiques spécifiques auxquels une proposition de projet d'adaptation répond est un élément essentiel dans l'élaboration d'une proposition de projet finançable par le FVC. Les promoteurs de projets devront expliquer séparément les co-bénéfices du projet/programme en termes de développement, car cela fait également partie du critère d'investissement relatif au potentiel de développement durable du projet/programme. Les projets d'atténuation peuvent être confrontés à des défis similaires en ce qui concerne la distinction claire entre les activités d'atténuation et les activités de développement.

Les défis dans le contexte des PEID et des PMA

Bien que ce rapport de synthèse donne des directives sur l'élaboration d'une robuste justification climatique, il reconnaît que le FVC doit rester conscient des défis auxquels les pays en développement

sont confrontés en matière de science et de données climatiques. Dans de nombreux cas, les PEID et les PMA n'ont pas accès à ces types de données en raison des contraintes de capacité et de ressources, en particulier dans le cas des données climatiques historiques. Il est donc parfois extrêmement difficile pour les PEID et les PMA d'inclure dans leurs propositions de projets les types de preuves scientifiques suggérées par le FVC. Cependant, le FVC a entrepris certaines activités pour aider les pays à améliorer leur accès aux données climatiques.

Le Secrétariat a accueilli un atelier d'experts techniques sur le financement de l'adaptation qui a identifié les domaines dans lesquels il y a besoin de renforcer les justifications climatiques et permis d'accorder une attention technique approfondie aux principaux goulots d'étranglement, notamment sur le développement de projets exigeant une solide justification climatique^v. Le rapport de l'atelier d'experts techniques sur les justifications de l'adaptation mentionné ci-dessus souligne que le FVC apporte un soutien financier à l'élaboration des Plans Nationaux d'Adaptation (PNA) et/ou d'autres processus de planification de l'adaptation grâce auxquels les pays peuvent développer les fondements scientifiques de la justification climatique de l'adaptation. Il mentionne également que le FVC soutient les pays à mieux disposer des données et informations climatiques par le biais de divers volets d'efforts, y compris des investissements pour développer des projets sur l'information climatique et les systèmes et infrastructures de données.^{vi}

Éléments clés de la Justification Climatique selon le FVC

Quand on examine les éléments à inclure dans une justification climatique, il est nécessaire de comprendre l'objectif du FVC en exigeant l'inclusion d'une justification climatique dans les propositions de projet. Selon le FVC, la justification climatique vise à :^{vii}

- 1) Établir une évidence et une science climatiques crédibles, une évaluation solide de l'exposition, des impacts, de la vulnérabilité et des risques de catastrophes dans le contexte de l'adaptation ainsi qu'une détermination précise des trajectoires des émissions de gaz à effet de serre, leurs sources et une évaluation des options d'atténuation efficaces avec le meilleur potentiel de réduction pratique ;
- 2) Mettre au point un ensemble d'interventions optimales qui permettent de s'attaquer collectivement et de façon compréhensive aux risques climatiques sous-jacents et maximiser les avantages du développement durable ; et
- 3) Intégrer les interventions dans les processus politiques et décisionnels plus larges aux niveaux national et international pour un développement à faibles émissions et résilient au climat à long terme, afin de respecter les engagements pris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et d'autres programmes mondiaux connexes.

Comment élaborer une justification climatique solide

Encadré 3. Éléments de la Justification Climatique

- Les impacts climatiques à résoudre ;
- Les vulnérabilités et les risques des impacts climatiques sur le bien-être humain ;
- Les trajectoires des émissions pour les projets d'atténuation ;
- Les voies pour modifier les trajectoires d'émission pour les projets d'atténuation ;
- Évaluation des options d'adaptation en fonction des priorités ;
- Comment l'intervention proposée s'inscrit dans les politiques et les processus décisionnels plus larges aux niveaux national et international.

Source :

[https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1270184/GCF_B.21_Inf.08 - Steps to enhance the climate rationale of GCF-supported activities.pdf/625a3b8c-d0b2-792e-b587-3ecdd2230a96](https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1270184/GCF_B.21_Inf.08_-_Steps_to_enhance_the_climate_rationale_of_GCF-supported_activities.pdf/625a3b8c-d0b2-792e-b587-3ecdd2230a96)

Encadré 4. Questions directrices pour construire la Justification Climatique

- Pourquoi ce projet/programme est-il important pour le pays, la population et l'économie pour faire face au changement climatique ?
- Quels sont les types de changements relatifs au climat observés dans la ou les régions cibles ?
- Dans quelle mesure ces changements sont-ils attribuables aux impacts du changement climatique pour le secteur et les différents groupes sociodémographiques dans la ou les régions cibles ?
- Quels impacts projetés du changement climatique sont susceptibles de se produire dans la zone d'intervention et durant le projet (d'ici 2030 ou 2040 par exemple) ?
- Quelles sont les interventions proposées et prises en compte pour faire face aux impacts liés au changement climatique ?
- Comment le projet/programme (d'adaptation) aborde-t-il la sensibilité et/ou la capacité d'adaptation ?

Source : Mesures visant à renforcer la justification climatique des activités

soutenues par le FVC, le Fonds Vert pour le Climat. Disponible sur :

[https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1087995/GCF_B.20_Inf.11 - Steps to enhance the climate rationale of GCF-supported activities.pdf/1a99d5f7-cadd-e7e8-5b4a-e7af2d7d0d29](https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1087995/GCF_B.20_Inf.11_-_Steps_to_enhance_the_climate_rationale_of_GCF-supported_activities.pdf/1a99d5f7-cadd-e7e8-5b4a-e7af2d7d0d29)

Première étape : effectuer des recherches documentaires/revue de littérature sur les impacts climatiques et les vulnérabilités pour les projets d'adaptation

Effectuer une recherche documentaire et/ou entreprendre une revue de la littérature est une première étape vers l'élaboration d'un argumentaire solide sur le climat. Cela aidera les promoteurs de projets à comprendre les impacts climatiques et les vulnérabilités auxquelles est confronté le pays ou la région. Cette recherche devrait fournir des informations existantes sur les impacts climatiques et aider à clarifier exactement ce que la ou les intervention(s) proposée(s) sont censées aborder, ainsi qu'à identifier toute lacune de données et d'informations concernant l'activité/le projet.

L'Entité Accréditée (EA) de concert avec l'Autorité Nationale Désignée (AND) jouent un rôle important à cette étape. La réalisation de cette recherche documentaire/revue de la littérature peut être faite à travers un effort conjoint entre les EAs et les ANDs, qui comprend la mobilisation de ressources pour effectuer la recherche, la coordination avec d'autres organismes gouvernementaux et parties prenantes

pour collecter des informations et constituer une base de données solide pour la proposition de projet du FVC.

En entreprenant la revue de la littérature, les promoteurs de projets doivent rechercher des études présentant les tendances des données climatiques, les impacts climatiques, les trajectoires et les voies d'émissions, les évaluations de la vulnérabilité et d'autres études scientifiques solides relatives au projet/à l'activité et à sa zone cible. Le pays bénéficiaire peut déjà disposer d'informations très utiles dans des documents existants tels que les PANA, les PNA, les Contributions Déterminées au niveau National (CDN), les Communications Nationales (CNCC), les stratégies nationales en matière de changement climatique, les cadres politiques, les études existantes sur le changement climatique dans le pays, ainsi que les communications et les rapports à la CCNUCC. Le fait de relier les informations relatives aux impacts climatiques ou aux trajectoires d'émissions mises en évidence dans une proposition de projet à partir de ces documents et rapports existants fournira les bases pour l'élaboration d'une solide justification sur le climat. Climate Analytics a développé plusieurs outils qui pourraient être utiles pour la collecte d'informations scientifiques et/ou de données sur le climat.

Encadré 5. Outils de Climate Analytics

Par exemple, l'[outil Regioclim](#) est un outil en ligne qui donne aux utilisateurs non experts un accès simple aux projections climatiques régionales pour tous les pays africains pour cinq indicateurs climatiques : la température, les extrêmes chaleurs, les précipitations, les humidités extrêmes et les humidités extrêmes sur 5 jours. Sa principale caractéristique est la possibilité d'accéder à des projections non seulement au niveau national mais aussi au niveau provincial.⁵ L'outil Regioclim peut fournir des informations quantitatives sur les changements prévus découlant du changement climatique, ce qui renforcera la logique climatique des projets axés sur les impacts climatiques auxquels l'outil Regioclim s'adresse. Suivant une structure similaire, [l'outil RegioCrop](#) donne accès aux prévisions régionales des changements de rendement en Afrique. D'autres outils, dont RegioWater, sont en cours de développement.

Un autre exemple de données climatiques qui peuvent être utilisées pour renforcer la logique climatique des projets/programmes où l'élévation du niveau de la mer est un impact climatique important est l'outil Local Sea Level Rise produit par Climate Analytics. L'outil [Local SLR](#) vous permet d'observer comment le niveau de la mer est projeté à s'élever autour du globe à différents niveaux de réchauffement. Les projections sont disponibles au niveau local.⁵ Ces informations peuvent enrichir le débat sur la vulnérabilité en identifiant exactement l'ampleur de l'élévation prévue du niveau de la mer, ce qui permet d'identifier en retour les zones et les populations qui seront touchées par cette élévation. Le modèle Regioclim, mentionné ci-dessus, offre également des projections permettant d'identifier les zones à fort niveau de vulnérabilité aux différents impacts climatiques et peut également être utilisé pour améliorer la discussion sur la vulnérabilité.

Après cette étape, les promoteurs de projets doivent avoir identifié la littérature et les données clés soutenant les activités proposées. Ces informations seront utilisées pour élaborer un récit en réponse à la section B1 de la proposition de financement du FVC, c'est-à-dire une description du problème du changement climatique, du contexte et des interventions connexes proposées. La littérature et les

données doivent expliquer ou soutenir le problème du changement climatique que la proposition est censée aborder ; par exemple, si la proposition vise à réduire les vulnérabilités dans le secteur de l'eau, la littérature et les données doivent identifier ces vulnérabilités et la proposition doit expliquer comment les activités proposées y répondent. L'élaboration de ce récit nécessitera une synthèse des informations et une présentation claire des données. Pour les projets d'atténuation, les données sur les trajectoires des émissions et les tendances historiques des émissions renforceront la justification climatique. Il est important d'inclure ou de décrire les méthodologies utilisées pour la collecte des données, ainsi que de mettre en évidence les informations sur les zones ou les populations cibles qui sont affectées ou qui bénéficieront des interventions/activités. Les informations recueillies lors de cette étape doivent être structurées de manière à justifier la nécessité d'un financement du FVC pour la proposition en particulier.

Il est possible que cette étape mette en évidence des lacunes dans les données, les évaluations scientifiques et la littérature. Il est important d'œuvrer à combler ces lacunes car la justification climatique repose sur des preuves solides. Si le retour d'information du FVC suggère une forte probabilité pour que le projet reçoive le financement, les promoteurs du projet peuvent souhaiter utiliser le financement du Programme d'Appui Préparatoire du FVC et le Fonds de Préparation de Projet pour combler les lacunes relatives aux données. Pour combler ces lacunes, il serait nécessaire de réaliser des études d'évaluation de la vulnérabilité des différents secteurs, comme expliqué dans la section suivante. Le Programme d'Appui Préparatoire du FVC finance également l'élaboration de Plans Nationaux d'Adaptation (PNA), ce qui constitue à plusieurs égards un bon point de départ pour la collecte de données sur le climat pour l'élaboration de la proposition de projet à soumettre au FVC. En ce qui concerne les données et les preuves scientifiques pour les propositions du FVC, les éléments d'un PNA comprennent des évaluations des informations relatives aux impacts du changement climatique, à la vulnérabilité et à l'adaptation et aux mesures prises pour faire face au changement climatique. Les promoteurs de projets et les AND peuvent souhaiter conduire ce processus en utilisant les fonds de préparation de projet et les fonds d'appui préparatoire afin de constituer une base de données solide pour les futures propositions de projet à soumettre au FVC.

Deuxième étape : évaluer la vulnérabilité

Les évaluations de la vulnérabilité dans le contexte de l'adaptation au changement climatique permettent d'identifier les groupes, les secteurs et les régions les plus susceptibles aux impacts climatiques et fournissent donc des informations importantes sur les domaines prioritaires et les types de réponses d'adaptation nécessaires.^{viii} L'évaluation donnera des résultats sur l'exposition et la sensibilité aux différents risques climatiques et permettra également de hiérarchiser les interventions en fonction des risques et de la probabilité des impacts. L'évaluation de la vulnérabilité précède l'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique et/ou d'un projet d'adaptation.^{ix} L'inclusion des résultats des études de vulnérabilité dans les propositions de projet renforce considérablement la justification climatique du projet car ces informations mettent en évidence les groupes de population et les régions les plus vulnérables. Elle fournit également une base pour remédier aux contraintes de la capacité d'adaptation, qui est un ingrédient important pour une adaptation réussie. Les évaluations de la vulnérabilité sont donc cruciales pour établir une solide justification climatique, en vue de comprendre les mécanismes socio-économiques qui exacerbent les effets du climat sur le terrain.

Climate Analytics et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), par le biais du [Projet d'Appui Scientifique aux Plans Nationaux d'Adaptation dans les Pays francophones d'Afrique](#)

[Subsaharienne les Moins Avancés \(PAS-PNA\)](#), accompagnent les acteurs gouvernementaux et scientifiques dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du processus de PNA, et s'engagent plus globalement avec des acteurs de la société civile et du secteur privé.

Encadré 6. Projet PAS-PNA et les études de la vulnérabilité

Les principaux objectifs du projet PAS-PNA mentionné précédemment sont de renforcer les interfaces science-politique au niveau national et d'accroître la capacité et l'efficacité de la formulation des PNA fondés sur la science.

Climate Analytics a entrepris des études de vulnérabilité dans trois PMA de l'Afrique subsaharienne, à savoir le Bénin, le Burkina Faso et le Sénégal dans différents secteurs (agriculture, ressources en eau, santé, zone côtière, économie), grâce à une approche participative et à un processus de renforcement des capacités.

Une étude de la vulnérabilité fournit d'abord des informations sur l'exposition à un changement climatique futur dans une région spécifique. Il peut s'agir de collecter des données sur la température et les précipitations en ayant recours à la modélisation du climat, et en montrant les liens avec le changement climatique mondial. Ensuite, une étude de vulnérabilité met en évidence l'impact du changement climatique sur un secteur, une région et/ou une population spécifique. Les évaluations de la vulnérabilité réalisées dans le cadre du projet PAS-PNA au Sénégal pour le secteur agricole ont utilisé la modélisation des cultures pour montrer la diminution des rendements des cultures dans un contexte de hausse des températures et de variabilité accrue des précipitations dans une région spécifique.

Encadré 7. Les étapes de l'évaluation de la vulnérabilité

Le cadre général d'une évaluation de la vulnérabilité comporte quatre phases, chacune d'entre elles étant composée de plusieurs étapes. Le tableau suivant donne un aperçu général du cadre pour les études de vulnérabilité au changement climatique. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site suivant :

https://www.adaptationcommunity.net/?wpfb_dl=236

Tableau 1 : Cadre d'étude de vulnérabilité aux changements climatiques

Phases		Etapes	
Implication des parties prenantes concernées	1. Définition du but de l'étude de vulnérabilité	Formuler des questions auxquelles l'étude doit répondre	
	2. Planification de l'étude de vulnérabilité	1. Fixer les limites de l'étude de vulnérabilité 2. Définir l' approche générale de l'étude de vulnérabilité	
	3. Etude de la vulnérabilité actuelle	1. Evaluer le profil du système d'intérêt 2. Evaluer le climat observer (exposition) 3. Evaluer les impacts des stimuli climatiques sur le système d'intérêt (sensibilité) 4. Evaluer la réponse à la variabilité et aux extrêmes climatiques (capacité d'adaptation) 5. Evaluer la vulnérabilité globale actuelle	
	4. Etude de la vulnérabilité future	1. Evaluer le climat futur (exposition future) 2. Evaluer les impacts futurs sur le système d'intérêt (sensibilité) 3. Evaluer les scénario socio-économiques futurs (capacité d'adaptation) 4. Evaluer la vulnérabilité globale future	
		Processus itératif	

Les étapes énumérées dans l'encadré 7 doivent être liées à l'étape 1 de ce briefing, c'est-à-dire la réalisation d'une revue documentaire et la collecte de données sur les impacts et les vulnérabilités climatiques. L'étape 1 consiste à utiliser les résultats des études de vulnérabilité existantes pour collecter des informations sur les impacts climatiques, les tendances et la manière dont les zones/populations cibles sont affectées. Ces études doivent intégrer les étapes mentionnées dans l'encadré 7. S'il n'existe pas d'études de vulnérabilité qui correspondent au contexte des activités proposées, les promoteurs de projet peuvent souhaiter entreprendre une étude en utilisant les étapes mentionnées dans l'encadré 7.

L'engagement des parties prenantes doit être considéré comme un aspect essentiel des étapes 1 et 2. Un processus multipartite peut soutenir le développement d'une justification climatique, car les parties prenantes locales, telles que les universitaires, les universités et les organisations non gouvernementales, peuvent contribuer à la revue documentaire/littéraire et aux études de vulnérabilité de la manière décrite ci-dessus. La participation des parties prenantes à ces processus garantit également une prise de décision éclairée et peut améliorer l'accès aux données et aux informations nécessaires à l'élaboration d'une solide justification climatique. Par exemple, certaines institutions nationales et locales peuvent avoir déjà réalisé

des études et des documents sur la vulnérabilité aux différents impacts du changement climatique ou sur les options de réduction des émissions de dioxyde de carbone.

Troisième étape : Priorisation des actions d'adaptation

Dans le cas des projets d'adaptation, une autre explication utile à inclure dans la justification climatique est la justification des raisons pour lesquelles le promoteur du projet a choisi ou priorisé des options/interventions spécifiques. La priorisation s'appuie sur les évaluations des impacts et vulnérabilités projetés, en identifiant les secteurs les plus à risque et donc nécessitant une adaptation. Elle doit également montrer clairement comment la solution d'adaptation identifiée traite ces facteurs de risques climatiques et socio-économiques sous-jacents afin de réduire les pertes et préjudices observés ou projetés. Cette justification peut consister en différents types d'analyses de coûts, par exemple [une analyse coûts-avantages et une analyse multicritères](#), ainsi qu'un examen des barrières à des options particulières et comment la proposition entend les surmonter. Cette explication nécessite également une certaine évaluation/gestion des risques.

Les promoteurs de projets peuvent s'appuyer sur les informations provenant de la revue documentaire/littéraire, y compris les documents, politiques et stratégies nationaux, ainsi que des études de vulnérabilité pour les guider dans la hiérarchisation des actions, car ces informations peuvent aider à identifier les secteurs qui sont confrontés aux risques climatiques les plus élevés. L'outil de cartographie des actions d'adaptation (Adaptation Map Tool) de Climate Analytics peut aider à fournir certaines informations sur les documents disponibles dans ce contexte.

Des processus doivent être mis en place pour évaluer les différentes options d'adaptation sur la base des études de vulnérabilité et pour sélectionner les plus réalisables et les plus importantes compte tenu des impacts climatiques, des risques, des obstacles et des priorités et politiques nationales. De tels processus nécessitent une capacité au niveau national pour identifier les options d'adaptation, les comparer entre elles, prioriser les voies d'action les plus stratégiques et les plus durables, puis mettre en œuvre les mesures d'adaptation.^x

La hiérarchisation des options doit se faire de manière à tenir compte des données scientifiques et politiques, de l'engagement des parties prenantes et des évaluations économiques et de la vulnérabilité. Les pays qui sollicitent un financement du FVC doivent utiliser les outils nécessaires pour entreprendre ce type de priorisation des actions. Comme mentionné ci-dessus, le FVC a entrepris des exercices et des investissements ciblés pour aider les pays dans des processus tels que la priorisation des actions et la collecte de données.^{xi}

En exemple, une récente étude sur l'adaptation, la priorisation et les coûts menée par Climate Analytics a évalué les plans, projets et politiques d'adaptation dans les PEID des Caraïbes afin de comprendre

Encadré 8. Adaptation Map Tool

Dans le cadre de l'identification des documents nationaux sur le changement climatique, un outil disponible qui peut être utile pour les PEID des Caraïbes et certains pays africains est [l'Adaptation Map Tool \(Outil de cartographie des actions d'adaptation\)](#) créé par Climate Analytics. L'outil donne un aperçu des mesures d'adaptation dans 11 pays d'Afrique de l'Ouest et dans les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) depuis 2010. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive mais plutôt d'un ensemble de documents qui ont été utilisés pour une étude spécifique menée en 2018. Son objectif principal est de servir de bibliothèque, en favorisant l'apprentissage interrégional sur les actions d'adaptation. La carte comprend des documents nationaux, par exemple les politiques, les stratégies, les programmes et les projets mais n'inclut pas les projets financés au niveau national. Les actions d'adaptation sont classées par pays (les actions régionales sont également incluses) et par secteur.

comment les orientations disponibles en matière d'adaptation ont été utilisées dans l'identification et la priorisation des actions d'adaptation.^{xii} L'étude a révélé que 51 % des 89 documents d'adaptation évalués comprenaient une méthode pour évaluer, hiérarchiser ou estimer les coûts des mesures d'adaptation identifiées dans les documents. Ces méthodes allaient de l'analyse coûts-avantages, de l'analyse d'experts, de l'analyse coût-efficacité, de l'analyse multicritères à la consultation et à l'enquête auprès des parties prenantes. Dans les situations de données insuffisantes ou inexistantes, l'analyse multicritères s'est avérée être la méthodologie acceptable pour la priorisation des actions.

À l'issue de cette étape, les promoteurs de projets doivent avoir identifié les actions d'adaptation prioritaires qu'ils souhaitent mener, sur la base des analyses pertinentes. Une fois que les actions ont été classées par ordre de priorité en fonction de leur rentabilité et d'autres besoins, les promoteurs de projet devraient être en mesure de fournir une justification claire des activités sélectionnées.

Études de cas démontrant la nécessité de justification climatique robuste

ÉTUDE DE CAS : Proposition de financement F058 : Répondre au risque croissant de sécheresse : Renforcer la résilience des communautés les plus vulnérables en tenant compte de la dimension de genre

Informations de base sur le projet	
Localisation : Éthiopie, Afrique / PMA Type de projet : Adaptation Bénéficiaires (environ) : 1,32 million Entité accréditée : Ministère des finances et de la coopération économique de la République fédérale démocratique d'Éthiopie (MOFEC) Modalité d'Accès: Directe nationale	Financement : Public Financement du FVC : Subvention de 45 millions de dollars Cofinancement : Gouvernement de l'Éthiopie, subvention de 5,0 millions de dollars Investissement total du projet : 50 millions de dollars
Résumé du projet	
Lors de la première soumission, le Secrétariat n'a pas approuvé ce projet en raison d'une faible justification climatique et de l'absence d'une logique de cause à effet des interventions. Cependant, après avoir pris en compte les commentaires et les recommandations du Conseil, de l'ITAP et du Secrétariat, la proposition a été soumise à nouveau par une autre EA (entité d'accès direct) avec des améliorations qui ont permis d'obtenir une justification climatique plus claire et le projet a été approuvé.	
Malgré la reconnaissance de la grande vulnérabilité de l'Éthiopie au changement climatique (par exemple, le pays, en particulier la population la plus vulnérable, a déjà été gravement touchée par des sécheresses imprévisibles) et ses besoins accrus en matière d'adaptation au changement climatique, après la première soumission, l'ITAP a recommandé que le projet ne soit pas approuvé.	
Lors de la première soumission, l'ITAP a déclaré que le projet était trop vaste pour produire des résultats concrets en matière d'adaptation. Le projet présentait une large liste d'activités et d'impacts allant de la productivité agricole, la réduction de la déforestation, la réhabilitation des terres dégradées, la participation accrue à la planification communautaire, la croissance des activités du secteur privé, à la disponibilité accrue de services financiers adéquats, et entre autres impacts. L'ITAP a souligné que même si le projet impliquait qu'une approche intégrale est nécessaire pour l'adaptation, il incluait des activités individuelles de différents ministères sectoriels dans les districts sélectionnés sans établir de	

relation de cause à effet entre elles. L'ITAP a estimé qu'il serait inefficace d'entreprendre de nombreuses activités au niveau district (*woreda*) sans agréger ou hiérarchiser les éléments de changement.

La première proposition manquait également une analyse socio-économique intégrale pour aider les promoteurs à hiérarchiser les interventions de manière holistique. Au lieu de cette analyse intégrale, la première proposition présentait des interventions dispersées. L'opinion de l'ITAP sur la première proposition était que les activités dispersées ne permettraient pas d'obtenir des résultats agrégés qui entraîneraient des avantages économiques pour les communautés cibles et que les activités manquaient de co-bénéfices clairs. La nature déconnectée des activités dans la première proposition a fait perdre au projet la logique d'une adaptation basée sur les écosystèmes car les activités étaient davantage liées à la logique des régimes de sous-districts administratifs sectoriels (*kebeles*). La théorie du changement a également fait l'objet de critiques et les changements attendus à long terme n'ont pas fait l'objet d'une discussion sur les impacts à long terme et la durabilité après l'achèvement du projet.

À la suite de l'évaluation de l'ITAP, le Groupe d'Experts a recommandé aux promoteurs du projet de renforcer la justification et la logique climatique, notamment en ce qui concerne la hiérarchisation des interventions visant à remédier aux obstacles sur la base d'une analyse multicritères des options. En général, l'ITAP a indiqué que les activités dispersées n'amélioreront pas nécessairement la capacité d'adaptation des communautés au changement climatique, à moins qu'elles soient entreprises dans une relation de cause à effet et en agrégeant les impacts.

Les recommandations spécifiques de l'ITAP comprennent :

- Se focaliser sur les interventions en matière d'infrastructures et de gestion de l'eau. L'adaptation liée à l'eau est d'une importance capitale dans la zone géographique du projet.
- Donner la priorité aux activités liées à l'eau et réaliser une étude hydrologique pour justifier les interventions, notamment la gestion et l'entretien de l'aquifère et la durabilité à long terme des bassins hydrographiques dans le cadre des scénarios de changement climatique.
- Donner la priorité à d'autres interventions sectorielles et paysagères, en répartissant éventuellement l'investissement dans différents projets coordonnés et interconnectés et en approfondissant les impacts globaux des interventions proposées.
- Donner la priorité aux technologies et aux solutions qui aideront les communautés rurales à s'adapter au changement climatique en examinant les économies d'échelle et en élaborant des études de marché qui prouvent la viabilité socio-économique.

Les promoteurs du projet ont révisé la proposition en tenant compte des recommandations de l'ITAP et ont soumis une deuxième proposition avec des activités réduites et hiérarchisées. Les trois principales activités (composantes) de la deuxième proposition comprenaient : l'exhaure de l'eau par énergie solaire et l'irrigation à petite échelle, la réhabilitation et la gestion des terres dégradées autour des sources d'eau et la création d'un environnement favorable par la sensibilisation et l'amélioration des capacités locales.

Ce projet a été approuvé en reconnaissant l'urgence des problèmes relatifs au changement climatique et à la sécheresse en Éthiopie, avec l'engagement et la condition suivants :

Accord/Alliance : L'EA garantit que le produit du FVC dès le premier décaissement sera exclusivement utilisé pour financer les composantes 2 et 3 du projet.

Condition : Avant le deuxième décaissement, l'EA doit soumettre au FVC les résultats d'une étude complète de bilan hydrique.

Leçons tirées

L'approbation de ce projet lors de sa soumission ultérieure démontre ce qui suit :

1. Axer les interventions des projets sur la résolution de problèmes spécifiques liés au climat
2. Entreprendre des analyses économiques, techniques et multicritères pour prioriser les interventions
3. Communiquer avec le secrétariat du FVC à un stade précoce du processus d'élaboration des propositions de projet et tenir compte des retours car une bonne proposition nécessite plusieurs révisions

La documentation relative à la proposition de financement F058 est disponible à l'adresse suivante : <https://www.greenclimate.fund/projects/fp058>

ÉTUDE DE CAS : Proposition de financement F101 : La résilience des communautés rurales au Belize (Belize rural résilient - Be-Resilient)

Informations de base sur le projet	
<p>Localisation : Belize, Amérique latine et Caraïbes / PEID</p> <p>Type de projet : Adaptation</p> <p>Bénéficiaires (environ) : 125 296</p> <p>Entité accréditée : Fonds International de Développement Agricole (FIDA)</p> <p>Modalité d'Accès : International</p>	<p>Financement : Public</p> <p>Financement du FVC : Subvention de 6,1 millions de dollars ; Prêt de 1,9 millions de dollars</p> <p>Cofinancement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prêt du FIDA : 8,0 millions de dollars • Subvention du gouvernement du Belize : 3,2 millions de dollars • Participants au projet par Fonds propres : 800000 dollars <p>Investissement total du projet : 20 millions de dollars</p>
Résumé du projet	
<p>Ce projet vise à accroître la résilience au climat des petits exploitants agricoles au Belize. Les impacts spécifiques abordés comprennent les conséquences négatives sur les rendements agricoles des produits de base importants pour le pays. Le projet permettra de développer des chaînes de valeur sélectionnées résistantes au climat (six légumes, un fruit et l'apiculture) pour les petits exploitants agricoles. Le projet permettra également d'améliorer l'accès aux marchés par la réhabilitation des infrastructures essentielles et de travailler avec les organisations de producteurs et les communautés locales pour répondre à leurs besoins en matière de lutte contre les effets néfastes du changement climatique.</p> <p>Le projet comporte trois composantes. La composante n°1 a trois activités : développement d'infrastructures et de plans de production ; renforcement des organisations de producteurs ; et développement de chaînes de valeur. Le projet prévoit d'utiliser le financement du FVC pour une évaluation de la vulnérabilité climatique, une analyse des chaînes de valeur et une évaluation du marché, ainsi que pour développer des chaînes de valeur, notamment par le biais d'un fonds de contrepartie. La composante n°2 vise à améliorer à la fois la productivité agricole et l'accès au marché par la réhabilitation et la construction de nouvelles routes ainsi que d'infrastructures de drainage et</p>	

d'irrigation. Cette intervention utilisera le financement du FVC pour couvrir les coûts supplémentaires liés à la protection des infrastructures contre les effets du climat.

Le budget présentait des détails de l'utilisation du financement du FVC avec 30 % du coût total pour la réhabilitation des routes et 70 % pour les infrastructures d'irrigation et de drainage à petite échelle. Au cours du processus d'examen, l'EA a renforcé la justification climatique en ajoutant une description des activités supplémentaires de protection contre les effets du climat qui seraient menées dans le cadre de cette composante, ce qui a été jugé satisfaisant par le Secrétariat du Fonds et l'ITAP. Enfin, la composante n°3 comprend les activités transversales et la gestion du projet nécessaires pour soutenir les composantes n°1 et n°2, ainsi que pour sensibiliser et encourager les bénéficiaires à s'engager et à participer au projet proposé.

En outre, le projet présente une théorie du changement qui propose des solutions pour soutenir les petits exploitants agricoles dans le développement de la chaîne de valeur et l'accès au marché. Il montre clairement comment les contraintes existantes seront abordées pour les petits exploitants et les organisations de producteurs pour le renforcement de leur résilience au changement climatique. Selon l'évaluation du Secrétariat du Fonds, un raisonnement progressif est fourni de manière qualitative, le financement du FVC devant être utilisé pour des systèmes d'irrigation résistants, des serres tropicales, le drainage et la protection des infrastructures contre le climat ; tandis que le cofinancement du FIDA soutiendra l'augmentation de la productivité agricole. Des efforts importants ont été faits pour réviser la structure de financement du FVC, en passant d'une demande de subvention uniquement à un mélange de subventions et de prêts concessionnels.

Leçons tirées

La proposition fournit des preuves des effets du changement climatique (variabilité accrue des régimes de précipitations) liées à la baisse des rendements et à la perte de la production agricole.

Leçons apprises :

1. Le financement du FVC peut être utilisé pour mener des évaluations de la vulnérabilité et entreprendre d'autres études qui fournissent des preuves à l'appui des interventions
2. Inclure une compréhension claire de la logique de cause à effet de la manière dont le changement climatique entraînera des impacts spécifiques (dans le cas de l'adaptation)
3. Se focaliser sur des interventions spécifiques, identifier les populations cibles et expliquer comment les interventions bénéficient à ces populations cibles.
4. Inclure les parties prenantes nationales dans l'élaboration de la proposition.

La documentation relative à la proposition de financement F101 est disponible à l'adresse suivante : <https://www.greenclimate.fund/projects/fp101>

ÉTUDE DE CAS : Proposition de financement F112 : Résoudre la vulnérabilité climatique dans le secteur de l'eau (ACWA)

Informations de base sur le projet	
Localisation : Îles Marshall, Asie-Pacifique / PEID	Financement : Public
Type de projet : Adaptation	Financement du FVC : Subvention de 18,6 millions de dollars
Bénéficiaires (environ) : 70 798	Cofinancement : Gouvernement des Îles Marshall, subvention de 6,1 millions de dollars
Entité accréditée : Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)	Investissement total du projet : 24,7 millions de dollars
Modalité d'accès : International	

Résumé du projet

Ce projet permettra d'accroître la résilience des ressources en eau à des fins de consommation et d'hygiène dans les Iles Marshall. Le projet est principalement axé sur l'amélioration et l'expansion des systèmes de collecte des eaux de pluie et de la capacité de stockage pour fournir au moins 20 litres par personne par jour dans 77 communautés rurales sur 23 des îles et atolls extérieurs des Iles Marshall.

Selon les évaluations de l'ITAP et du Secrétariat du Fonds, ce projet présente une justification climatique claire. Le projet explique clairement la menace existentielle que représente l'élévation du niveau de la mer (qui augmente le risque d'événements de débordement qui détruisent les lentilles des aquifères d'eau douce des îles) à l'habitabilité des îles extérieures du pays et décrit également les sécheresses prolongées qui épuiseront la capacité actuelle de stockage des eaux de pluie des îles extérieures du pays. La collecte de l'eau de pluie est un investissement nécessaire et rentable pour garantir la disponibilité continue d'eau potable aux habitants des îles et atolls extérieurs.

Le projet a présenté des preuves scientifiques sur les projections climatiques et indique qu'aussi bien la fréquence et la durée des sécheresses vont probablement augmenter à l'avenir en raison du changement climatique. Par conséquent, le RMI doit augmenter les investissements pour se préparer et répondre à la sécheresse. Le FVC financerait les coûts supplémentaires d'adaptation qui se produisent en raison du changement climatique.

L'ITAP a indiqué que le projet a un fort potentiel d'impact transversal. Les principaux avantages sociaux et économiques sont l'amélioration de la santé et du bien-être, des emplois temporaires dans le secteur de la construction et le développement d'un marché pour les équipements et les services de collecte des eaux de pluie. Avec une petite économie comme celle du RMI, les dépenses locales générées par le projet auront également un certain avantage économique, même si cet effet est temporaire et ne doit pas être surestimé.

L'ITAP a demandé au promoteur du projet de soumettre les calculs de volume des toits et des réservoirs/citernes d'eau pour les nouveaux systèmes CEP (Collecte des Eaux de Pluie) communaux (qui n'ont pas été intégrés dans la proposition initiale). Le promoteur a soumis ces calculs pour chaque zone d'influence. L'ITAP a examiné ces calculs et a conclu que la conception proposée est conforme à la quantité moyenne des précipitations, à la surface disponible sur les toits et au volume proposé pour les réservoirs/citernes de stockage d'eau.

Selon le Secrétariat, le projet pourrait contribuer à tester la viabilité et la rentabilité de la collecte des eaux de pluie dans les PEID du Pacifique, dont beaucoup sont des territoires de faible altitude très vulnérables à une élévation même modeste du niveau de la mer, ce qui favoriserait des leçons apprises.

Leçons tirées

1. Inclure des preuves scientifiques sur les projections climatiques
2. Présenter les conséquences négatives spécifiques des impacts climatiques à traiter
3. La communication avec le Secrétariat peut améliorer la qualité des propositions

Documentation sur la proposition de financement F112 disponible à l'adresse suivante : <https://www.greenclimate.fund/projects/fp112>

Références

ⁱ Indicateurs des critères d'investissement du FCM. Disponible à l'adresse suivante :

https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1424894/GCF_B.22_05_-_Investment_criteria_indicators.pdf/3bd307ff-d213-266a-de74-bbb28cda2bc0

ⁱⁱ Mesures visant à renforcer la justification climatique des activités soutenues par le FCM (2018), Le Fonds vert pour le climat. Disponible ici :

https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1087995/GCF_B.20_Inf.11_-_Steps_to_enhance_the_climate_rationale_of_GCF-supported_activities.pdf/1a99d5f7-cadd-e7e8-5b4a-e7af2d7d0d29

ⁱⁱⁱ Llaria Gallo, Climate Rationale : Strengthening evidence-based adaptation planning and decision making, WMO. Disponible ici : https://www.globalsupportprogramme.org/sites/default/files/uploaded-images/climate_rationale_wmo_gallo_ilaria_1.pdf

^{iv} Green Climate Fund International Technical Workshop Adaptation Rationale for Project Pipelines and other Climate Investment. Disponible ici :

https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1336355/2018_Adaptation_Rationale_Workshop_-_Workshop_Report.pdf/53b7d382-7b71-36f0-8c71-7db98a23e0c8

^v Mesures visant à renforcer la justification climatique des activités soutenues par le FCM (2018), Le Fonds vert pour le climat. Disponible ici :

https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1087995/GCF_B.20_Inf.11_-_Steps_to_enhance_the_climate_rationale_of_GCF-supported_activities.pdf/1a99d5f7-cadd-e7e8-5b4a-e7af2d7d0d29

^{vi} Green Climate Fund International Technical Workshop Adaptation Rationale for Project Pipelines and other Climate Investment. Disponible ici :

https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1336355/2018_Adaptation_Rationale_Workshop_-_Workshop_Report.pdf/53b7d382-7b71-36f0-8c71-7db98a23e0c8

Portefeuille de projets du Fonds vert pour le climat pour différents documents de proposition de financement. Disponible ici : <https://www.greenclimate.fund/what-we-do/projects-programmes>

^{vii} Mesures visant à renforcer la justification climatique des activités soutenues par le FCM (2018), Le Fonds vert pour le climat. Disponible ici :

https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1270184/GCF_B.21_Inf.08_-_Steps_to_enhance_the_climate_rationale_of_GCF-supported_activities.pdf/625a3b8c-d0b2-792e-b587-3ecdd2230a96

^{viii} Un cadre pour l'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique. Deutsche Gesellschaft Für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Inde, 2014. Disponible à l'adresse suivante :

https://www.adaptationcommunity.net/?wpfb_dl=236

^{ix} Un cadre pour l'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique. Deutsche Gesellschaft Für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Inde, 2014. Disponible à l'adresse suivante :

https://www.adaptationcommunity.net/?wpfb_dl=236

^x Déployer le financement de l'adaptation pour un impact maximal : Moving Beyond the Adaptation v. Development False Dichotomy, Institut des ressources mondiales. Disponible ici :

<https://wriorg.s3.amazonaws.com/s3fs-public/wri-commentary-adaptation-finance.pdf>

^{xi} Green Climate Fund International Technical Workshop Adaptation Rationale for Project Pipelines and other Climate Investment. Disponible ici :

https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1336355/2018_Adaptation_Rationale_Workshop_-_Workshop_Report.pdf/53b7d382-7b71-36f0-8c71-7db98a23e0c8

^{xii} Thomas, Adelle & Shooya, Omagano & Rokitzki, Martin & Bertrand, Maria & Lissner, Tabea. (2019). La planification de l'adaptation au changement climatique dans la pratique : perspectives des Caraïbes. Changement environnemental régional. 10.1007/s10113-019-01540-5.